

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 7 avril 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :

Madame BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN NICOLAS - Adjoint
Madame DELPECH NADEGE - Adjointe
Madame MOISSON DJAMILA - Conseillère Municipale
Monsieur REMY JEAN-JACQUES - Adjoint
Madame ROUYER MARIE-LAURE - Maire
Monsieur SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

Monsieur ALLUITTE DAVID - Conseiller Municipal Pouvoir donné à M REMY JEAN-JACQUES - Adjoint
Madame BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme DELPECH NADEGE - Adjointe
Madame CAUCHOIS CELINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M COUSIN NICOLAS - Adjoint
Monsieur SLIPECKI THIERRY - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme ROUYER MARIE-LAURE - Maire

Membres absents :

Monsieur GILLES WILFRIED - Conseiller Municipal
Madame LAVAIRE CHARLINE - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023
- D06_2023 - Compte de Gestion 2022
- D07_2023 - Compte Administratif 2022
- D08_2023 - Affectation du résultat
- D09_2023 - Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57
- D10_2023 - Fixation de la durée des amortissements
- D11_2023 - Vote des taxes
- D12_2023 - Vote du Budget Primitif 2023
- D13_2023 - Rénovation éclairage public F15 rue du Champ Marot
- Questions diverses

- Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

13 voix pour

D06_2023 - Compte de Gestion 2022

Madame le maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 dressé par le receveur, lequel reprend le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Considérant que les comptes sont justes, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

13 voix pour

D07_2023 - Compte Administratif 2022

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle et Madame Nadège DELPECH, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un résultat de clôture excédentaire de 205 819.16 euros.

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2021 était de 209 903.84 euros, celui de 2020 de 182 608,44 euros et celui de 2019 de 131 647.78 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et en informe Madame le Maire après son retour dans la salle.

13 voix pour

D08_2023 - Affectation du résultat

Madame le Maire propose les affectations suivantes :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 67 048,78€
- Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 205 819,16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 proposée.

13 voix pour

D09_2023 - Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Madame le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Commune utilise pour sa comptabilité la nomenclature M57.

Cette nomenclature donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section.

Ce qui permet notamment de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Le Maire serait toutefois tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

13 voix pour

D10_2023 - Fixation de la durée des amortissements

Toujours dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, Madame le Maire expose qu'il convient de fixer la durée des amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des subventions versées à 20 ans pour les biens immobiliers ou des installations (maximum 30 ans).

13 voix pour

D11_2023 - Vote des taxes

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 et propose de maintenir les taux 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 et fixe comme suit ces taux :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	46,77%	46,77%
Taxe foncière sur non bâti	45,61%	45,61%

13 voix pour

D12_2023 - Vote du Budget Primitif 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2023 comme suit :

- Section de fonctionnement pour un montant total de 651 374.16€
- Section d'investissement pour un montant total de 328 999.60€

13 voix pour

D13_2023 - Rénovation éclairage public F15 rue du Champ Marot

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est envisagé de déplacer un candélabre ainsi qu'un coffret électrique dans la rue du Champ Marot. Ce type de travaux entre dans les compétences de l'USEDA.

Le coût global de cette opération ressort à 1 611,82 € HT.

Le montant de la contribution USED A s'élève à 1 611,82 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité s'engage à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés.

13 voix pour

Questions diverses

-Chasse aux œufs de Pâques

Une chasse aux œufs est organisée le lundi 10 avril sur le stade de la Commune.

45 enfants sont inscrits pour cette chasse ludique et éducative puisque nos petits chasseurs devront faire marcher leur méninges pour avoir le droit à leurs chocolats !

-Société Elag'Eure

La Société ELAG'EURE a été mandatée par ENEDIS afin de réaliser l'égagement des arbres le long des lignes électriques haute tension situées sur le territoire de la Commune.

Chaque propriétaire concerné par ces travaux recevra un courrier avec un coupon-réponse à retourner afin d'organiser au mieux le passage de cette Société.

-Commémoration du 8 mai

Une cérémonie aura lieu le lundi 8 mai à 10 heures devant la Mairie.

-Journée Parcours du Cœur

La municipalité ainsi que les associations de la Commune, dans le cadre des journées de prévention des maladies cardiovasculaires initiées par la Fédération Française de Cardiologie, ont décidé d'organiser un Parcours du Cœur le dimanche 14 mai prochain.

Différentes activités seront proposées : randonnée pédestre, course à pieds, parcours ludique et d'orientation pour les enfants, initiation au speed-ball...

La pause du midi sera l'occasion de partager un plateau repas (sur réservation).

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h50.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance



Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire

